En direct / APF

Lettre interne d'information de l'APF

Cette lettre est destinée à l'ensemble des acteurs de l'APF : adhérents, élus, usagers, bénévoles et salariés.

Merci de veiller à sa bonne diffusion (mail, impression, affichage...).

APF Association des Paralysés de France

Bouge les Lignes !

Mars 2013 / n°27

Sommaire

ACTUALITÉ
• Réforme de la dépendance
• L'APF contre le report de l'échéance de 2015
• Indemnisation des victimes
pages 2 à 4

EUROPE
• Le CFHE fait le point sur UE et handicap
page 4

VIE ASSOCIATIVE
• Inscription en ligne à l'AG de l'APF
• Des outils au service de la démocratie
• ERI, à chaque région son style
page 5

LA PHOTO DU MOIS
• NPNS 44
page 6

ZOOM SUR LA POLITIQUE D'INFLUENCE
• La co-construction du message politique de l'APF
• De l'ombre au Parlement
pages 6 à 8

80 ANS
• Les Cordées remontent le temps
pages 8 et 9

INITIATIVE RÉSEAU
• Des DD rurales visionnaires
pages 9 et 10

BÉNÉVOLES
• L'APF agréée par l'Éducation nationale
page 11

PARTENARIAT
• De nouvelles compétences à l'APF
page 11

CAMPAGNE
• Des tomates qui font Sourire
page 12

ÉVÉNEMENT
• Course des héros
page 12

Le Chiffre du mois

13 994 heures de formation dispensées par APF Formation en 2012.

Directeur de publication : Emmanuel Bon
Rédactrice en chef : Domitille Loeper
Tél. : 01 40 78 27 50
mail : domitille.loeper@apf.asso.fr
Rédaction : Domitille Loeper, Corinne Manoury et Franck Seuret
Réalisation : eden-studio.com
Date de parution : mars 2013
Association des Paralysés de France
17, bd Auguste-Blanqui, 75013 PARIS
https://reseau.apf.asso.fr

Édito

Influente APF

Chers amis,

Pas une semaine sans rendez-vous politiques. Pas un jour sans être repris par la presse. L'Association des paralysés de France, grâce à l'action de chacun de ses membres, fait partie des organisations les plus reconnues et les plus influentes sur la scène publique. "La" référence en matière de handicap. Ce numéro décortique les rouages de l'efficace politique d'influence de l'APF.

Mais, autant nous pouvons nous réjouir d'être de mieux en mieux identifiés et sollicités par les décideurs et les relais d'opinion, autant il est inquiétant de constater que nous devons continuer à marteler nos messages pour défendre les droits des personnes en situation de handicap et leur famille et construire une société inclusive.

Alors que l'association milite depuis plusieurs années pour un cinquième risque qui ne se limite pas à la question du vieillissement, il n'est toujours pas acté que la future réforme de la dépendance concerne également les personnes en situation de handicap. Dans un autre domaine, la ministre de la Justice réfléchit à l'introduction d'un barème sur l'indemnisation des victimes qui viendrait clairement menacer leurs droits. Et en termes d'accessibilité, le rapport Campion avance, à visage caché, vers une remise en cause de certains principes de la loi de 2005, notamment sur l'échéance de 2015.

L'APF doit donc poursuivre son travail d'influence sans relâche, aux niveaux départemental, régional, national et international pour que soient prises en compte les personnes en situation de handicap et leur famille dans le traitement de ces différentes problématiques, et que des avancées législatives dignes de ce nom voient le jour !

Jean-Marie Barbier, Président

Ça se passe en mars...

- 4 - Rendez-vous avec Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des territoires et du logement
- 4 - Rendez-vous avec François Chérèque, président de Terra nova, dans le cadre de la mission sur le plan contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale
- 7 - États régionaux de l'inclusion Alsace
- 12 - Conseil d'administration de la Firah
- 15 - États régionaux de l'inclusion Lorraine
- 19 - Rendez-vous avec Vivendi sur le fonds APF France handicap
- 21 - États régionaux de l'inclusion Bretagne
- 21 - États régionaux de l'inclusion Champagne-Ardenne
- 23 - Conseil d'administration de l'APF
- 25 - Comité d'entente
- 26 - Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH)
- 26 - Colloque "Décentralisation est-elle une chance pour les Esat ?" organisé par Andicat
- 27 - Table-ronde "Vers des espaces publics plus sûrs et partagés" au ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie

Retrouvez tous les numéros de En Direct sur https://reseau.apf.asso.fr/ rubrique « Je recherche »/« Un document »

ACTUALITÉ

Réforme de la dépendance : le handicap ne doit pas être oublié

Le gouvernement planche sur une réforme de la dépendance qui serait limitée à la problématique des personnes âgées. L'APF entend bien imposer la question de la dépendance à tout âge.

« *La réforme de la dépendance sera prête d'ici la fin de l'année.* » François Hollande a confié à Michèle Delaunay, ministre chargée des Personnes âgées, le soin de préparer un projet de loi… qui ne concernera que la dépendance des personnes âgées. Seul concession accordée, pour le moment, au secteur du handicap : la création d'un groupe de travail sur le vieillissement des personnes handicapées, animé par Patrick Gohet[1].

L'APF entend pourtant bien profiter des débats à venir pour imposer la question de la dépendance à tout âge. « *Au-delà de la question spécifique du vieillissement des personnes handicapées, nous vous rappelons que les sujets traités dans le cadre de la préparation de ce projet de loi ne peuvent être appréhendés sans faire le lien avec le secteur du handicap,* précise Jean-Marie Barbier dans le courrier qu'il a écrit à Michèle Delaunay, afin de solliciter un rendez-vous. […] *Comment peut-on discriminer en fonction de l'âge des dispositifs et des aides liées au financement de l'aide humaine, de l'aménagement du logement, des aides techniques… ?* »

Les revendications de l'APF actualisées

L'un des trois rapports, qui ont été rendus mi-mars à la ministre, montre d'ailleurs que les sujets sont intimement liés. Luc Broussy[2], l'un des rapporteurs, propose, par exemple, d'instaurer un quota de 20 % de logements adaptés aux personnes âgées dans les nouvelles constructions situées dans des « *zones propices au vieillissement* ». Une idée qui s'inscrit totalement dans le cadre d'une société accessible à tous, promise par la loi de février 2005.

De plus, la création de maisons de l'autonomie (MDA), préconisées par les rapporteurs, pourrait passer par l'extension des compétences accordées aux maisons départementales des personnes handicapées, une démarche déjà engagée par certains conseils généraux et qui séduit François Hollande. « *Dans plusieurs départements, dont la Corrèze, des MDA ont été mises en place,* expliquait au magazine *Faire Face*, en avril 2012, celui qui était alors candidat à l'élection présidentielle […]. *Il faut évaluer cette formule et la généraliser si elle rencontre de bons résultats.* » Avec quel statut ? Quelle gouvernance ?

« *Cette question des MDA doit être abordée par les délégations départementales lors de leurs rencontres avec les parlementaires locaux et les préfets,* souligne Patrice Tripoteau, directeur général adjoint de l'APF. *Elle va de pair avec le débat sur la décentralisation, qui va bientôt démarrer au Parlement. Le gouvernement a abandonné l'idée de transformer les MDPH en* "service" *des départements, mais il faut être attentif à ce que cela ne revienne pas sous forme d'amendement ou dans le projet de loi sur la dépendance. Pour le débat sur la dépendance, les représentants de l'APF peuvent s'appuyer sur les revendications sur le fonctionnement des MDPH et sur le droit à la compensation de toutes les conséquences du handicap qui ont été actualisées fin 2012.* »

© S. Le Clézio

L'APF milite pour une prise en compte du handicap dans le projet de réforme sur la dépendance.

[1] *Inspecteur général des affaires sociales.*
[2] *Conseiller général du Canton de Louvres Goussainville.*

ACTUALITÉ

L'APF contre le report de l'échéance de 2015

Début mars, la sénatrice Claire-Lise Campion remettait à François Hollande le rapport qu'il lui avait commandé sur l'accessibilité. L'APF a immédiatement réagi par voie de presse en découvrant qu'elle proposait, de façon déguisée, un report à 2022 des obligations inscrites dans la loi de 2005. L'association a demandé dans son communiqué l'organisation d'une concertation d'urgence pour connaître les suites que le gouvernement souhaite donner à ce rapport et discuter des mesures retenues. Elle compte bien faire part de ses analyses au CNCPH[1], chargé d'émettre un avis officiel sur le rapport Campion qui sera ensuite transmis au Premier ministre et aux ministres concernés. Et fera savoir sa position au sein de l'Observatoire interministériel de l'accessibilité et la conception universelle, dont elle fait partie, qui doit également se prononcer sur le sujet.

[1] *Conseil national consultatif des personnes handicapées.*

ACTUALITÉ

Indemnisation des victimes : l'APF au front contre les assureurs

L'APF et plusieurs associations s'opposent au projet de mise en place d'un barème pour l'indemnisation des victimes de dommages corporels, réclamé par les assureurs. Un projet auquel Christiane Taubira n'oppose pas une fin de non-recevoir.

« *Les victimes et leurs familles, les associations de victimes et les avocats de l'Anadavi*[1] *ont la tristesse de vous faire part du décès programmé de la réparation intégrale.* » L'avis est paru en février dans *La gazette du palais*, une publication spécialisée pour les avocats et les magistrats. Un coup médiatique mis en scène par l'APF et trois autres associations, l'Unaftc[2], la Fenvac[3] et la Fnath, inquiètes des attaques répétées portées contre le principe de la réparation intégrale.

La dernière en date est venue de Christiane Taubira. Dans une lettre adressée à la présidente de l'Anadavi, en décembre 2012, la ministre de la Justice se dit favorable à la poursuite de la réflexion sur « *l'introduction d'un référentiel indicatif* » sur l'indemnisation des dommages corporels. Un pas de plus vers l'encadrement des sommes versées aux victimes alors qu'aujourd'hui celles-ci sont en droit d'obtenir l'indemnisation, sans plafonnement, de tous les préjudices imputables à un tiers. Afin qu'elles soient replacées dans une situation aussi proche que possible de celle qui aurait été la leur si le fait dommageable ne s'était pas produit. Et c'est le juge qui détermine, au cas par cas, le montant de l'indemnisation de chacun des préjudices. C'est le principe de la réparation intégrale.

Livre blanc

La Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) et le Groupement des entreprises mutuelles d'assurance (Gema) demandent depuis des années que cette indemnisation se fasse sur la base d'un barème indiquant une fourchette. Idéalement, ils aimeraient que le juge soit tenu de s'y conformer… Mais se contenteraient d'obtenir la mise en œuvre d'un référentiel indicatif. Et ils ne ménagent pas leurs efforts pour y parvenir, depuis la publication, en 2008, de leur livre blanc sur l'indemnisation du dommage corporel, dans lequel ils précisaient leurs revendications. Certaines cours d'appel ont commencé à mettre en place un référentiel indicatif. Et pour la première fois, une garde des sceaux encourage ces initiatives.

Certes, Christiane Taubira précise que « *la chancellerie s'opposera à l'introduction de barèmes impératifs qui […] seraient contraires à nos principes fondamentaux de réparation intégrale et d'indépendance des juridictions* », a-t-elle précisé. Mais « *la réflexion sur l'introduction d'un référentiel indicatif, élaboré à partir des décisions des juridictions, doit encore se poursuivre* », ajoute-t-elle. Pour elle, « *un tel outil […] pourrait être précieux pour les praticiens non spécialisés dans ce domaine technique, ou encore pour les victimes non assistées par un avocat.* »

Relais au cabinet

« *Pour garantir les droits des victimes, il faut les encourager à s'adresser à des professionnels compétents au lieu de mettre en place un référentiel qui ne pourra jamais couvrir tout l'éventail des possibilités, car chaque cas est unique* », s'indigne Linda Aouar, directrice juridique de l'APF. « *Nous sommes fortement interpellés par*

[1] *Association nationale des avocats de victimes de dommages corporels.*
[2] *Union nationale des associations de familles de traumatisés crâniens et de cérébro-lésés.*
[3] *Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs.*

…/…

les arguments avancés dans votre courrier qui reprennent les arguments énoncés dans le livre blanc », souligne Jean-Marie Barbier, président de l'association, dans la réponse qu'il a adressée à Christine Taubira, en février. Un courrier cosigné avec les responsables de l'Unaftc, de la Fenvac et de la Fnath, pour lui demander un rendez-vous.

Il faut dire que les assureurs disposent d'un bon relais au cabinet de Madame Taubira : un des conseillers de la ministre, qui continue à exercer comme avocat, a encore récemment représenté les intérêts d'Axa dans une affaire l'opposant à une victime d'accident, auprès de la Cour de cassation… Linda Aouar encourage les délégations à inscrire le dossier de l'indemnisation à l'ordre du jour de leurs rencontres avec les parlementaires locaux. Tout est bon pour contrer le lobbying des compagnies d'assurance et des mutuelles…

Un kit pour défendre les droits

La défense de leurs droits est une préoccupation importante des personnes en situation de handicap qui sont accueillies par les différentes structures de l'APF. Pour aider ces dernières à mieux répondre aux questions qui peuvent leur être posées, la direction juridique vient de créer un kit de défense des droits, composé de plusieurs outils : une fiche, un guide permettant de repérer les documents de la direction juridique contenant les informations adaptées à chaque situation, un formulaire de saisie de la direction juridique, et pour les demandes sans lien avec le handicap, une liste des structures vers lesquelles orienter ces personnes. Un kit de défense à retrouver dans l'onglet direction juridique du site réseau de l'APF.

EUROPE

Le CFHE fait le point sur UE et handicap

LE 1er mars, avant son assemblée générale annuelle, le CFHE[1] a proposé un séminaire sur la prise en compte du handicap au sein de l'Union européenne. Trois points ont particulièrement retenu l'attention d'*En direct/APF*.

• **Fonds structurels européens.** La programmation 2007-2013 arrive à son terme. Celle de 2014-2020 se prépare. Le CFHE est actuellement consulté pour réfléchir à l'optimisation de l'utilisation de ces fonds (Feder – fonds européen de développement régional et FSE – fonds social européen) en France. Il travaille sur des outils pour aider à s'emparer au mieux de ces sources de financement encore trop peu connues et exploitées par les associations.

• **Élections européennes.** 2014 verra le renouvellement du Parlement européen. Le Forum européen, le CFHE et le Comité d'entente comptent bien aller à la rencontre des candidats, puis des nouveaux députés, pour demander que le handicap figure parmi leurs priorités.

• **Convention ONU.** Les représentants des personnes en situation de handicap déplorent un suivi défaillant de son application en France. Retard de l'État dans la remise de son rapport. Non désignation d'un organisme de coordination. Non mise en place de points de contact sur le territoire. Trois ans après la ratification du texte international, le dispositif de suivi prévu à l'article 33 n'a en effet toujours pas été mis en œuvre. Seule note d'espoir : le Défenseur des droits, qui a été choisi comme mécanisme indépendant de suivi de la Convention, compte travailler en partenariat avec le CFHE.

[1] *Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes, http://www.cfhe.org/.*

VIE ASSOCIATIVE

Inscription en ligne à l'AG de l'APF sur www.apf.asso.fr

La prochaine Assemblée générale principale de l'association se tiendra le samedi 29 juin 2013 de 10h à 17h au Parc des expositions de Chartres.

Si vous êtes adhérent et que vous souhaitez assister à cette AG, inscrivez-vous dès aujourd'hui en remplissant le formulaire d'inscription en ligne !

Si vous n'êtes pas encore adhérent mais que vous souhaitez vous engager à nos côtés et participer à la prochaine AG[1], rejoignez-nous !

[1] *Vote : conformément aux statuts, seuls les adhérents inscrits depuis un an révolu à la date de l'AG et à jour de cotisation peuvent y voter.*

VIE ASSOCIATIVE

Des outils au service de la démocratie

Quelles sont les différentes instances de démocratie interne de l'APF ? Quelle est la durée du mandat des conseillers départementaux ? Comment sont élus les membres des commissions nationales ? La nouvelle collection "Vie associative" répond à toutes ces questions, et bien plus encore, à l'aide de documents repères, de montages, de guides ou de fiches pédagogiques. Des outils à découvrir sur le blog Démocratie interne et dans l'espace de téléchargement du réseau APF.

VIE ASSOCIATIVE

ERI, à chaque région son style

Toute l'actualité des ERI sur etatsregionauxinclusion.apf.asso.fr

Si cette première édition des états régionaux de l'inclusion est souvent l'occasion de défricher le terme plutôt que d'en développer un aspect précis, chaque région l'aborde à travers son identité, en tenant compte de ses réalités locales.

« *Nous ne sommes pas seuls à réfléchir à l'inclusion.* » Telle a été, selon Raúl Morales La Mura, RRDA[1] de Lorraine Champagne-Ardenne, l'encourageante conclusion des états régionaux de l'inclusion qui se sont tenus à Metz le 15 mars. Des états régionaux qui ont rassemblé quelque 200 personnes, personnels des conseils régionaux et conseils généraux, des communautés de communes, étudiants de l'IRTS[2], de l'université de Metz, ainsi que des représentants de l'État, comme les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou de l'environnement, de l'aménagement et du logement. Tous réunis, avec l'adjointe au Défenseur des droits, Maryvonne Lyazid, pour un programme très ancré dans le territoire : la Mas de Rohbach-lès-Bitche comme moteur de l'inclusion dans la ville ; les transports à Épinal ; l'inclusion sociale dans un territoire rural…

© DR Alsace

À Colmar, une semaine plus tôt, c'étaient les acteurs professionnels qui étaient principalement ciblés pour des états régionaux de l'inclusion faisant la part belle aux projets débutants ou en gestation. « *C'est par l'envie, la motivation des gens que l'inclusion se déploie,* expliquait Erwann Delepine, directeur régional. *Nous voulions que tous ces projets, qui illustrent l'inclusion dans différents domaines, donnent l'impulsion.* » Les intervenants étaient en effet d'une grande diversité : service d'urgences, sage-femme, MJC, bailleur social, collège, club de danse, etc. Et pas moins de 1500 invitations avaient été envoyées pour cette journée.

Autre région, autre particularité, en Auvergne, les états régionaux de l'inclusion du 14 février avaient une tonalité étudiante et sportive avec la présence d'Handisup et une table-ronde organisée autour du dispositif Dahlir[3]. En Champagne-Ardenne, ce sont les cas limites, ceux qui font appel à une partie de tous les dispositifs existants sans jamais correspondre à un seul, qui ont alimenté le programme. L'idée était de montrer que la réponse adaptée est inclusive, tandis que la réponse globale est exclusive. En Bretagne enfin, deux questions larges ont été abordées à travers l'idée de vivre ensemble : qu'est-ce qu'une dynamique inclusive ? Et comment permettre l'accès à la chose publique ? Dans cette région, l'inclusion a aussi été pensée à travers les prestataires. Ce sont les élèves du centre d'enseignement adapté de Rennes qui ont préparé et servi le repas ainsi qu'une Scop[4] qui assurait la transcription écrite simultanée.

[1] *Responsable régional du développement associatif.*
[2] *Institut régional du travail social du handicap.*
[3] *Dispositif d'accompagnement du handicap vers des loisirs intégrés et réguliers.*
[4] *Société coopérative.*

LA PHOTO DU MOIS

« Ne nous laissez pas en bas de l'échelle »

Le collectif NPNS 44 a marqué les cinq ans du mouvement Ni pauvre ni soumis en manifestant place Royale, à Nantes, samedi 16 mars. Ressources, emploi, santé... Les militants ont rappelé les difficultés rencontrées au quotidien par les personnes malades ou en situation de handicap et leur famille et demandé au gouvernement de ne pas les laisser en bas de l'échelle. Plus d'infos : http://www.nipauvrenisoumis.org/

© DD 44

ZOOM SUR LA POLITIQUE D'INFLUENCE DE L'APF

La co-construction du message politique de l'APF, pour une influence active !

Développer une politique d'influence, c'est procéder à des interventions destinées à influencer directement ou indirectement l'élaboration, l'application ou l'interprétation de mesures législatives, normes, règlements et plus généralement, toute intervention ou décision des pouvoirs publics. Mais en amont de ces actions, il y a le message politique lui-même. Focus sur sa construction au sein de l'APF.

La revendication est définie par le conseil d'administration à partir de l'écoute de l'expression des personnes en situation de handicap et de leur famille, qu'elles soient adhérentes, usagères ou non. Chacun, élu ou professionnel, tant sur le plan local que national, joue un rôle essentiel pour faire remonter les réalités de terrain, les besoins ou les difficultés rencontrées par les personnes dans leur vie quotidienne, et ainsi alimenter le discours politique de l'association. La Cnar, commission nationale Actions et revendications, joue un rôle important pour faciliter la remontée d'informations. Un discours qui prend également en compte l'actualité et les enjeux politiques, économiques et sociaux, et qui est confronté aux analyses des partenaires associatifs.

© DR
Un atelier de la Cnar, le 8 mars dernier, à Paris.

Un travail de synthèse, d'analyse et d'expertise est ensuite réalisé par les conseillers nationaux de la direction du développement associatif et politiques de l'inclusion, avec l'appui de la direction juridique, et en lien des acteurs impliqués sur le sujet. C'est sur ces bases que le conseil d'administration, au travers notamment de la commission du CA sur les droits fondamentaux et la participation sociale, est amené à finaliser son message politique, en étant attentif à la cohérence de celui-ci avec les valeurs défendues par l'association et à l'externe. La Cnar peut être sollicitée pour donner un avis sur un texte rédigé par le CA. Puis, le message peut être travaillé avec la direction de la communication et du développement des ressources, avant de le diffuser au sein de l'association. Il est alors prêt à être porté et défendu par les acteurs...

ZOOM SUR LA POLITIQUE D'INFLUENCE DE L'APF

De l'ombre au Parlement

Politique transversale du handicap. Accessibilité universelle. Inclusion. Autant de messages de l'APF repris progressivement par les pouvoirs publics ou les relais d'opinion. Pour y arriver, les acteurs de l'association développent une politique d'influence, à tous les niveaux. Un long travail en coulisses pour porter les positions de l'association sur le devant de la scène.

Si l'APF cherche à influer sur les décideurs, c'est bien pour défendre les droits des personnes en situation de handicap et de leur famille, changer les mentalités et construire une société ouverte à tous. Vu l'enjeu, une stratégie est indispensable. Celle-ci repose sur une logique de dialogue, à tous les niveaux.

Cibler les interlocuteurs

Et pour instaurer le dialogue sur une problématique identifiée, il est important de repérer les responsables politiques ou administratifs de celle-ci mais aussi éventuellement les personnes influentes travaillant sur cette question hors pouvoirs publics. « *Le préalable à toute action d'influence, c'est la constitution de réseaux de contacts* », explique Patrice Tripoteau, directeur général adjoint de l'association. L'idée est donc de se créer un réseau de contacts qualifiés par thématique (emploi, accessibilité, santé…) et par fonction (politiques, associatifs…) et de l'enrichir autant que possible !
Le président de l'APF et les membres du conseil d'administration entretiennent régulièrement des liens avec ces réseaux dans le cadre de leur mission de représentation, avec l'appui des conseillers nationaux, qui "gardent le contact" au quotidien.

Et ce relationnel s'exerce aussi dans les départements. Ainsi, la délégation des Alpes-Maritimes (06) s'est constituée son fichier avec les coordonnées locales des parlementaires du département. Elle leur relaie automatiquement les revendications et campagnes nationales, accompagnées d'un courrier personnalisé, co-signé par le représentant départemental et le directeur. Elle les invite également régulièrement à des opérations, notamment en période d'élections. Et cela paie. « *Nous nous rendons parfois compte que des députés, que nous n'avons pas encore eu l'occasion de rencontrer au niveau national, utilisent la terminologie de l'APF,* constate le directeur général adjoint. *Ils ont donc été efficacement sensibilisés par les acteurs de terrain.* »

« Un éventail d'actions »

« *Pour faire passer nos idées sur une problématique, la première étape est souvent un courrier,* détaille Patrice Tripoteau. *Nous essayons d'y donner des éléments de compréhension d'une réalité sociale. La deuxième est de faire des propositions, soit dans le cadre de nos revendications, soit des suggestions plus techniques avec l'expertise APF. Dans le cadre de projets de loi, par exemple, nous proposons des amendements qui puissent être repris par les parlementaires.* »

Grâce aux administrateurs et aux élus des conseils APF de région et conseils départementaux, l'APF porte son message également lors de rendez-vous politiques ou de représentations diverses. L'association communique aussi par communiqués de presse et via son blog politique, Réflexe handicap. « *Le tout est de disposer d'un éventail d'actions, la mobilisation de rue étant l'ultime moyen d'une poli-* …/…

Outils

- **Le Plaidoyer de l'APF** "Construire une société ouverte à tous !" est la base du discours politique de l'APF. Il décrit les obstacles et les préjugés que rencontrent les personnes en situation de handicap et leur famille dans les différents domaines de la vie quotidienne et propose des pistes pour y remédier. Les acteurs de l'APF sont invités à s'y référer et à le distribuer lors des échanges qu'ils peuvent avoir avec des représentants politiques ou des relais d'opinion. Il est à commander sur le blog DCDR.
- **Les textes de revendication de l'APF** sont disponibles sur le blog politique Réflexe handicap.
- Pour monter un événement politique, **le guide "Organiser une table-ronde"** est à télécharger sur le blog DCDR.
- **Une plate-forme synthétique des revendications de l'APF** est en cours d'élaboration afin de permettre à chaque acteur de pouvoir retrouver facilement les principales revendications de l'association par grand thème.

tique d'influence. Elle doit rester un élément exceptionnel, pour maintenir notre force de frappe. »

La communication d'influence façon APF, c'est aussi faire porter son message par d'autres. Récemment, lors d'une réunion d'un collectif, Véronique Bustreel, conseillère nationale Emploi formation, a ainsi entendu une représentante de Médecins du monde défendre une revendication de l'association sur la santé et les ressources des personnes en situation de handicap, alors que jamais le sujet n'avait été évoqué. « *À force d'être martelé, à tous les niveaux de l'association, le message passe* », analyse-t-elle. « *Le combat est déjà un peu gagné quand il est considéré comme légitime*, estime Patrice Tripoteau. *Mais il faut encore le faire devenir une réalité !* »

À l'approche des syndicats

Pour faire passer ses idées en termes d'emploi et de handicap, l'APF a notamment identifié les syndicats. Ainsi, depuis deux ans, Jean-Manuel Hergas, administrateur, et Véronique Bustreel, conseillère nationale Emploi formation, se rendent à la rencontre des différents syndicats. « *Ce sont des capteurs et des transmetteurs importants*, explique la conseillère, *ils sont présents dans de nombreux lieux où nous ne sommes pas. L'idée est d'enrichir leurs réflexions en les sensibilisant à la question de l'inclusion. Cela participe au travail de changement des mentalités de l'association*. » Pour lancer ce dialogue, ils sont passés par le biais de l'Agefiph et du FIPHFP, instances où ils représentent l'APF et dans lesquels ils côtoient des syndicats. Le contact pris, ils ont mis en place des rendez-vous bilatéraux pour apprendre à se connaître. Depuis, les échanges se développent. Les syndicats ont notamment été conviés aux états régionaux de l'inclusion. Et tout porte à croire qu'ils seront parties prenantes des prochaines éditions.

80 ANS

Les Cordées remontent le temps

Comment parler de l'histoire de l'APF sans parler des Cordées ? Parties d'un simple cahier, elles ont donné naissance à l'association et ont su s'adapter aux évolutions de leur temps pour devenir un réseau moderne et structuré, sans rien perdre de leur esprit originel. Trois piliers des Cordées reviennent sur cinq dates clé.

• 1932, premiers échanges épistolaires. « *Quand André Trannoy et trois de ses amis ont quitté le centre de rééducation où ils se sont rencontrés, ils ont voulu poursuivre leur amitié malgré la distance, tout en continuant à discuter des bases d'une association destinée aux personnes handicapées*, explique Yvonne Ollier, administratrice de l'APF, responsable des Cordées depuis 2008. *Les échanges se faisaient par cahier. Chacun y écrivait un mot et l'envoyait au suivant. Le nombre de participants s'étoffant rapidement, ils ont mis en circulation un deuxième, puis un troisième cahier... Le réseau était né. Pour fêter cette année particulière, nous allons reprendre ce système de cahier en proposant aux cordistes de nous donner par écrit, à la main, leur vision de l'APF et des Cordées. Nous espérons recevoir 80 mots pour les 80 ans. Ils donneront lieu, à la rentrée, à un livret, qui inaugurera une collection "Cordées".* »

• 1947, apparition de l'appellation "Cordées". « *Avant que sa maladie se déclare, André Trannoy était alpiniste. Il a repris ce terme parce que, dans une cordée, on s'enchaîne tous et on se soutient. Si l'un dévisse, les autres sont là pour l'aider à remonter. L'alpinisme est vraiment le symbole de ce qu'est une cordée* », détaille Yvonne Ollier.

• 2002, à la conquête du net. « *J'ai repris la suite de Denise Boizot*[1] *à sa disparition, en 2000*, raconte Aline Pairet, responsable des Cordées de 2000 à 2008, désormais "Sage". *Internet pointait le bout de son nez. Les gens commençaient à s'informatiser. Il fallait que les Cordées* .../...

[1] *Responsable des Cordées de 1971 à 2000.*

le fassent aussi. Je ne connaissais rien aux ordinateurs, mais je sentais qu'il fallait s'y mettre. À l'APF, on décèle souvent les besoins avant les autres. On a testé avec une première cordée électronique en 2002, en partant du même principe que pour les cordées épistolaires : avec une dizaine de personnes, chacune écrivant au suivant par mail, etc. On a tâtonné au départ. Et au fur et à mesure, on s'est amélioré. Il fallait être un peu fou ! Mais ça a marché… Si les Cordées existent encore, elles qui sont la genèse de l'association, c'est bien parce qu'elles savent se mettre au goût du jour, tout en continuant à se battre contre l'isolement. »

• **2006, création du groupe initiative national Cordées.** « *La chance des Cordées a été de toujours disposer d'un relais au sein du conseil d'administration de l'APF,* analyse Aline Pairet. *Moi-même administratrice, j'ai bataillé pour rappeler que les Cordées sont à l'origine de l'association et les inscrire en tant que groupe initiative. J'ai voulu un groupe initiative national, plutôt que des groupes locaux, étant donné leur mission nationale. Le fait de devenir un GIN a changé la donne, en permettant une ouverture plus grande, notamment sur les délégations. Ça a permis d'asseoir les Cordées au sein de l'APF.* »

• **2008, lancement du concours littéraire.** « *Le concours est arrivé peu après la création du bureau des Cordées qui cherchait à développer son action. Les personnes en situation de handicap peuvent participer aux concours du monde littéraire, bien sûr, et même gagner des prix, sinon il s'agirait de discrimination. Mais quand vient le moment de la remise des prix, sans parler des lieux qui ne sont souvent pas accessibles, il y a presque toujours un prétexte pour qu'on ne les reçoive pas. Ça ne pousse pas à participer. À l'inverse, notre concours se veut accueillant et vraiment ouvert à tous. Au fil des années, il a considérablement forci. Alors qu'au début, ce n'était qu'un concours littéraire (poésie, prose, théâtre, lettres) il a développé un prix de la photographie et un prix d'art postal, sans oublier une main tendue vers les jeunes de la commission nationale politique de la Jeunesse : le prix de l'avenir* », décrit Marie-Agnès Brossard, cordiste organisatrice de l'événement.

Pour en savoir plus sur les Cordées :
lescordees.blogs.apf.asso.fr

INITIATIVE RÉSEAU

Des délégations rurales visionnaires

Tenir une réunion avec des participants séparés par des centaines de kilomètres, c'est désormais possible, dans le quart Sud-est. Le secret ? Non pas le don d'ubiquité, mais un système de visio-relais qui permet de communiquer à distance, avec un son et une image de qualité. De quoi participer au décloisonnement des délégations isolées.

Cette initiative innovante a été lancée par des directeurs des délégations rurales d'Auvergne, du Languedoc-Roussillon, de Corse, de PACA[1] et de Rhône-Alpes. Il leur arrivait d'avoir recourt à des outils numériques, comme Skype[2], pour travailler ensemble. La mobilité n'étant pas toujours aisée dans leurs territoires de campagne ou de montagne, ils ont vite mesuré l'intérêt de mettre à disposition des autres acteurs ce type d'outil. Mais face aux coupures répétées, il devenait nécessaire de disposer d'un matériel professionnel.

Un kit, des partenaires

L'idée est devenue projet interrégional. Carole Buiret, responsable des actions associatives de la délégation de l'Ardèche, a été chargée de sa coordination. Et c'est en juin 2012 que s'est tenue la première réunion virtuelle avec des représentants de l'Ardèche et de l'Ain. Chacun dans leurs locaux, ils ont pu tester l'efficacité du dispositif. Seul prérequis : une salle dans laquelle installer le kit de visionnage, relié au modem et à un vidéoprojecteur ou une télévision. Le développement d'un tel système n'aurait pu être possible sans le soutien de partenaires : la Fondation des Petits frères des pauvres, la Fondation RTE[3], le laboratoire de l'innovation [voir encadré], ainsi que le SIVU[4] Inforoutes Ardèche pour la partie technique.

Pour que les utilisateurs, parfois éloignés de l'informatique, s'approprient le nouvel instrument, un accompagnement au changement s'est révélé nécessaire. Dans chaque délégation impliquée, des formations ont été mises en place. « *Quand on nous a parlé du visio-relais, je me suis demandée de quoi il s'agissait… J'étais plutôt réticente,* témoigne Viviane Vallon, représentante départementale de l'Ardèche. *Mais après avoir été formée, j'ai été emballée ! C'est simple d'utilisation.* »

…\…

1 Provence Alpes Côte d'Azur.
2 Logiciel gratuit qui permet aux utilisateurs de passer des appels téléphoniques via Internet, avec ou sans vidéo.
3 Réseau de transport et d'électricité.
4 Syndicat intercommunal à vocation unique.

© DD 07

Quand un conseiller départemental des Alpes de Haute Provence, discute en direct et en images avec la délégation de l'Ardèche, grâce au système de visio-relais.

Lutte contre l'isolement et économies

« *C'est une réponse, parmi d'autres, pour lutter contre l'isolement des délégations rurales et renforcer l'implication des acteurs,* analyse Stéphane Robinet, directeur de la DD 07. *Cela n'a pas vocation à remplacer les rencontres de visu. C'est complémentaire.* » L'outil favorise les échanges et les liens avec d'autres départements, mais également au sein même d'une délégation puisqu'une personne peut être relié au dispositif de son ordinateur personnel. « *Cela permet aux membres du conseil départemental de participer de chez eux si les conditions météorologiques ou leur état de fatigue ne leur permettent pas de se déplacer, alors que sinon la réunion aurait dû être annulée* », détaille Viviane Vallon.

À la clé, de nombreuses économies. Financières d'une part, des frais de transport et de déplacement étant évités. En temps, d'autre part. Et on sait combien il est précieux en délégation... « *L'outil pousse à être efficace, à aller à l'essentiel* », rapporte le directeur. Il se révèle également intéressant pour organiser des formations. Une formation à distance sur les CCA et les CIA[5], pilotée par APF Formation, va ainsi rassembler des adhérents et bénévoles de plusieurs départements, en mai.

Actuellement, neuf délégations de l'ancien territoire Sud-est[6] utilisent le visio-relais. D'autres, ainsi qu'un bureau régional, devraient pouvoir s'équiper prochainement. « *Plus on sera nombreux à l'utiliser, plus l'outil sera cohérent* », conclue Stéphane Robinet.

Contact : Carole Buiret, responsable des actions associatives, DD 07, 04 75 20 25 25, dd.07@apf.asso.fr.

Le labo des possibles

Le projet de visio-relais est l'une des cinq actions ayant bénéficié du soutien du "laboratoire de l'innovation". Créé en 2011, dans le Sud-est, son objectif est de donner aux délégations du territoire des moyens pour expérimenter, « *imaginer des possibles* », selon les termes de Jean-Luc Mortet, RRDA[7]. « *Les délégations ont toujours des idées, mais pas toujours les possibilités financières et humaines pour les concrétiser* », ajoute-t-il. Composé d'un directeur régional, du CTMA[8] de l'époque, de trois directeurs de délégations, d'un directeur d'EA[9], d'un élu et d'un membre d'une association partenaire, le laboratoire a lancé un appel à projets au printemps 2011. Les critères de sélection ? La pérennisation, la reproductibilité de l'action, sa concordance avec le projet associatif, ainsi que la prise en compte de l'environnement de la délégation et de ses besoins. Sensibilisation scolaire, résidence d'artistes, formations aux entreprises sur l'emploi de travailleurs handicapés... Les expérimentations proposées ont pris des formes variées, à l'image de la créativité et des compétences des délégations. Une seconde saison devrait voir le jour prochainement.

[5] *Commissions communales d'accessibilité et commissions intercommunales d'accessibilité*
[6] *L'Ain (01), l'Ardèche (07), l'Allier (03), le Cantal (14), la Haute-Loire (43), la Corse-du-sud (2A), la Lozère (48), les Alpes-de-Haute-Provence (04), les Hautes-Alpes (05).*
[7] *Responsable régional développement associatif.*
[8] *Conseiller territorial missions associatives.*
[9] *Entreprise adaptée.*

BÉNÉVOLES

L'APF agréée par l'Éducation nationale

Chaque année de nombreux bénévoles de l'APF poussent les portes des écoles, des collèges et lycées, pour sensibiliser les élèves à la question du handicap. Des interventions enfin reconnues par le ministère de l'Éducation nationale qui vient d'agréer l'association pour cinq ans.

« *Ce label garantit que l'association respecte les principes de l'enseignement public et qu'elle a démontré la qualité de son action,* explique Bénédicte Kail, conseillère nationale Éducation famille de l'APF. *Ce n'est pas un sésame, mais un facilitateur.* » C'est en effet toujours au directeur d'école ou au chef d'établissement qu'il revient de donner ou non son accord à l'intervention de l'APF dans ses murs, mais il peut à présent le faire sans avoir à passer par le rectorat ou la direction académique, comme c'était le cas jusqu'à présent.

La délégation de Savoie, très impliquée en la matière, s'en réjouit. « *Cela devrait simplifier les démarches et donner plus de poids à nos actions,* espère Yann Houdemer, élu au conseil départemental 73. *Cela interpellera peut-être davantage les directeurs* ». Le temps nous le dira…

PARTENARIAT

De nouvelles compétences à l'APF

Une nouvelle forme de partenariat avec les entreprises se développe au sein de l'APF : le mécénat de compétences ou la mise à disposition à temps partiel d'un salarié qui continue à être payé par son organisation d'origine. Une chance, en particulier pour les délégations qui manquent souvent d'effectifs.

Après 35 ans chez France Télécom Orange, en Ile-de-France, Chantal vient d'effectuer un virage à 180°. Direction la DD 40, à Dax, sa ville natale. France Télécom Orange propose en effet aux seniors un aménagement de fin de carrière, soit au sein de l'entreprise, soit dans le secteur associatif. Chantal a fait ce choix, pour renouer avec le sens du service qui l'avait fait rejoindre les PTT quand elle se lançait dans la vie active. Après un entretien avec Florence Delage Sicard, directrice de la délégation, pour s'assurer que sa candidature corresponde aux besoins, elle a rejoint l'équipe en octobre, en tant qu'assistante des actions de développement associatif, 19 heures par semaine.

Un regard neuf

Ni l'une, ni l'autre ne regrettent l'aventure. « *C'est la cerise sur le gâteau* », s'enthousiasme la directrice. « *Au niveau humain, ce n'est pas comparable* », estime la salariée, ravie en plus d'être rentrée au pays. Les avantages pour la délégation ? Des compétences supplémentaires, sur la durée qui plus est, le contrat allant de plusieurs mois à trois ans. « *Mais au-delà d'une aide, le plus important c'est le regard neuf qu'elle apporte* », précise Florence Delage Sicard.

Elles avouent cependant que le changement de culture peut être compliqué pour un salarié issu du secteur marchand. L'accueil et la formation de la personne sont donc à privilégier. « *Il est important de bien expliquer ce qu'est l'APF et de se donner du temps* », insiste la directrice.

En janvier, un cadre de France Télécom Orange a intégré la DD 82 en tant que chargé de mission sur des questions de bénévolat, de communication et de recherche de financements. Mais le mécénat de compétences peut également être envisagé pour les établissements et services médico-sociaux, les entreprises adaptées ou les services de la direction générale. Les structures intéressées peuvent faire part de leurs besoins à Nathalie Pinto, directrice du développement des ressources humaines, *via* une fiche de mission disponible sur le site réseau de l'APF. Une fois validée, elle sera diffusée sur l'intranet de l'entreprise partenaire. Dès lors qu'un de ses salariés est intéressé par une mission, elle contactera directement la structure APF concernée. Et si le profil correspond, une convention de partenariat pourra être signée par les deux parties.

CAMPAGNE

Des tomates qui font Sourire

Le produit phare de la fête du Sourire 2013, du 25 mai au 2 juin dans toute la France, est cette année la graine de tomate cerise ! Pour l'occasion, une nouvelle affiche a été réalisée. Déjà cinquante délégations y participent.

Informations et outils sur le blog DCDR.

ÉVÉNEMENT

Vous vous sentez l'âme d'un héros ?

Venez courir ou rouler au profit de l'APF, à Villeneuve d'Ascq (2 juin), Lyon (9 juin), Paris (16 juin) ou Marseille (6 octobre) !

Renseignements et inscription en ligne sur coursedesheros.com